

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 AOÛT 2020

Présents :

Madame Bénédicte Poll, Bourgmestre.

Madame Marie-Christine Duhoux, Monsieur Nicolas Dujardin, Madame Muriel Donnay, Monsieur Manel Rico Grao, Échevins.

Madame Geneviève de Wergifosse, Présidente du CPAS.

Madame Anne-Marie Delfosse, Madame Sophie Pécriaux, Monsieur Michaël Carpin, Monsieur Emmanuel Cogghe, Monsieur Michel Charlier, Monsieur Eric Jenet, Madame Amal Sadellah, Monsieur Silverio Coccoda, Madame Brigitte Mathieu, Madame Mirjana Jakic, Monsieur Michel Scheys, Conseillers.

Madame Cécile Alphonse, Directrice générale f.f..

Excusés :

Monsieur Eric Delannoy, Échevin.

Madame Sylvia Dethier, Madame Joséphine Ntinu Matondo, Madame Anne Barbiot, Conseillères.

La séance est ouverte à 19h35.

Séance publique

1. Odeurs de gaz ressenties sur le territoire de Seneffe depuis le 28 juillet 2020 - Information

Madame Bénédicte POLL, avant de commencer la séance, informe qu'elle a été contactée par Madame Magali MORIAU qui souhaite au cours de ce Conseil communal déposer une pétition de la part du collectif citoyen, Collectif contre les rejets d'Afton Chemical sprl Feluy.

Madame Magali MORIAU remet une lettre relayant les questions ainsi qu'un relevé des témoignages de la part du collectif citoyen.

Madame Bénédicte POLL ouvre la séance. Elle précise que ce Conseil communal a été convoqué à la demande d'un tiers des conseillers communaux et a comme seul point à l'ordre du jour les causes et le suivi donné aux odeurs ressenties le 28 juillet et les jours suivants, principalement sur Feluy et Arquennes.

Madame Bénédicte POLL demande si les conseillers communaux ont des questions orales.

Madame Anne-Marie DELFOSSE aimerait pouvoir expliquer les raisons pour lesquelles le groupe AC+ souhaitait un Conseil communal en urgence.

Madame Bénédicte POLL lui propose d'intervenir après les exposés et les échanges.

Madame Bénédicte POLL présente l'ensemble des conseillers présents et des experts invités qui sont :

- Colonel Rudi MILHOMME - Zone de Secours Hainaut Centre (D1)
- Major Marc HUWE - Zone de Secours Hainaut Centre (D1)
- Lieutenant Colonel Stéphane BAIRIN - Protection civile - SPF Intérieur (D4)
- Docteur Didier TAMINIAU - SPF Santé publique (D2)
- Madame Isabelle POTELLE - SPF Santé publique (D2)
- Monsieur Joël DEMONTY – Plant Manager – AFTON Chemical
- Monsieur Alain DREIGE – EHS Manager - AFTON Chemical
- Monsieur Christophe VERHAEGHE - *Coordinateur planification d'urgence – Commune de Seneffe*

Elle précise que Madame Cécile ALPHONSE a ce soir une triple casquette : Directrice générale faisant fonction, responsable du service Environnement et Dir-Info (Chargée de la communication de crise), c'est dans le cadre de ces deux dernières fonctions qu'elle interviendra.

Elle explique le déroulé de la soirée, à savoir :

1. Présentation du Plan d'Urgence Interne (PUI) par Madame la Bourgmestre, Bénédicte POLL
2. Présentation relative aux usines Seveso par Madame Cécile ALPHONSE et des Plans Particuliers d'Urgence et d'Intervention (PPUI) en ce compris les obligations d'informer de l'exploitant par Monsieur Christophe VERHAEGHE
3. Présentation de la Commission Sécurité-Environnement du zoning de Feluy par l'Echevin de l'Environnement, Monsieur Manel RICO GRAO
4. Présentation d'AFTON CHEMICAL s.p.r.l. et de ses permis par Madame Cécile ALPHONSE
5. Présentation relative à la première phase de la crise du 28 juillet au 31 juillet 2020 par Madame la Bourgmestre faisant fonction à cette période-là, Madame Marie-Christine DUHOUX
6. Présentation relative à la deuxième phase de la crise du 1er août au 11 août 2020 par Madame Bénédicte POLL
7. Explications de la cause de l'incident du mardi 28 juillet 2020 chez AFTON CHEMICAL par le Colonel Rudi MILHOMME
8. Présentation de la suite des causes et explication sur les produits incriminés par le Colonel Rudi MILHOMME
9. Présentation des simulations réalisées par la Protection Civile pour estimer la diffusion des gaz par le Lieutenant-Colonel Stéphane BAIRIN
10. Présentation de la Phase post-crise et du débriefing par Madame Bénédicte POLL
11. Présentation de l'arbre des causes de l'incident du 28 juillet 2020 par Monsieur Joël Demonty
12. Séance de questions et réponses

1. **Présentation du Plan d'Urgence Interne (PUI)**

Madame Bénédicte POLL présente ce qu'est un PUI, plan d'urgence et d'intervention communal destiné à mobiliser le plus rapidement possible les services communaux tant en personnel qu'en matériel lors d'événements graves pouvant survenir sur le territoire de la commune. La palette des situations pouvant se présenter est large : chute d'un pylône électrique, incendie, panne d'électricité, pénurie eau, fuite de gaz, inondations, accident Seveso...

La gestion de l'accident est le plus souvent sous la responsabilité des services d'urgence.

Toutefois si les conséquences de l'événement prennent une ampleur plus importante en termes de moyens à déployer, de nombre de personnes ou d'étendue du territoire impactés, une coordination stratégique plus large sous la direction de la Bourgmestre devient nécessaire. Les intervenants sont en fonction de la situation et des nécessités : la ou les Communes, les Pompiers, les Secours médicaux et psychosociaux, la Police, la Protection civile, le Bureau de Sécurité provincial, le Centre de Crise Fédéral ou Régional, l'exploitant.

Les différents canaux de communication sont le site internet communal, la page FB, des communiqués de presse relayés dans la presse écrite, télévision locale et autres médias. En cas de situation nécessitant l'évacuation ou le confinement, les sirènes « Seveso » ont été démantelées mais d'autres systèmes existent notamment le passage de véhicules avec haut parleurs et Be-alert auquel la Commune de Seneffe est affiliée et pour lequel plusieurs campagnes de communication ont eu lieu à l'échelon fédéral mais aussi communal.

2. **Présentation relative aux usines Seveso et aux Plans Particuliers d'Urgence et d'Intervention (PPUI)**

Une entreprise Seveso est une entreprise qui a une activité liée à la manipulation, la fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses (par ex. : raffineries, sites (pétro)chimiques, dépôts pétroliers ou encore dépôts d'explosifs). Il y a deux types d'établissements, selon la quantité totale de matières dangereuses présentes sur le site : les entreprises « seuil haut » et les entreprises « seuils bas ». La sprl AFTON CHEMICAL à Ecaussinnes est Seveso « seuil haut ». Les entreprises Seveso sont soumises à de nombreuses obligations, en termes de prévention et de gestion de la sécurité. Des plans d'urgence internes et externes existent, des exercices sont réalisés. Elles sont inspectées régulièrement par les services régionaux (Cellule Risques d'Accident Majeur ou RAM – SPW) et fédéraux compétents (SPF Emploi, Travail).

Dans le cadre de son Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention (PPUI), l'exploitant doit selon le niveau d'alerte prévenir différents intervenants. En cas de niveau 0 (problème limité et maîtrisé, mais perceptible de l'extérieur du site), l'entreprise doit prévenir le 112.

En 2013, la Commune de Seneffe a mis en œuvre un canal de communication complémentaire par mail pour les incidents mineurs, exercices, alarmes... pour les usines Seveso. Il est régulièrement utilisé par les industriels mais pas (encore) par AFTON CHEMICAL qui s'est engagé le faire.
Toutes les informations au sujet des usines Seveso sont disponibles sur www.seveso.be.

3. Présentation de la Commission Sécurité-Environnement du zoning de Feluy par l'Echevin de l'Environnement

La Commission Sécurité-Environnement du zoning existe depuis 1992 a pour objet d'établir une structure de dialogue entre les autorités, les administrations, les industriels et les habitants permettant un échange d'idées et une concertation. Elle se réunit 4 fois par an. Un « Etat de l'Environnement » du zoning est réalisé chaque année. La méthodologie est revue progressivement depuis plusieurs années en vue d'une amélioration continue. La représentativité de la société civile a été élargie, en 2016, après campagne de communication et séance d'information. Deux postes restent à pourvoir pour deux citoyens seneffois. Un nouvel appel sera lancé. La composition, les comptes-rendus et les Etat de l'Environnement sont consultables sur www.seneffe.be

Les rapports annuels de l'Etat de l'Environnement autour du zoning sont téléchargeables sur https://www.seneffe.be/theme_commune/services-communiaux/environnement/commission-securite/etat-de-lenvironnement.

Les rapports d'analyses d'air plus détaillés sont disponibles sur https://www.seneffe.be/theme_commune/services-communiaux/environnement/analyse-de-qualite/qualite-de-lair

4. Présentation d'AFTON CHEMICAL s.p.r.l. et de ses permis

Implantée sur le territoire d'Ecaussinnes dans le zoning de Feluy depuis 1980, la sprl AFTON CHEMICAL fabrique des additifs pour lubrifiants et carburants. Parmi ces additifs, le ZDDP (antifriction & antioxydant) contenant du soufre est à l'origine des problèmes rencontrés. La société dispose d'un permis d'environnement délivré par la Commune d'Ecaussinnes en 2009 (Echéance : 2029) pour ses installations de stockage et de production par synthèse et par mélange d'additifs pour lubrifiants et carburants et de deux permis pour des extensions qui ont la même échéance. Il sont téléchargeables sur <http://environnement.wallonie.be/emissions-industrielles/>
Ont aussi été présentés les différents contrôles annuels auxquels elle est soumise, son obligation de prévenir en cas d'incident même mineur qui a des répercussions en dehors du site.

5. Présentation relative à la première phase de la crise du 28 juillet au 31 juillet 2020

Il y en a bien eu deux : l'une à partir du mardi 28 juillet avec une cause identifiée et maîtrisée chez Afton et des odeurs résiduelles dues aux opérations de nettoyage jusqu'au 31 juillet ; une seconde le week-end des 1er et 2 août avec des fortes odeurs la nuit du samedi au dimanche pour laquelle la cause n'a pas pu être directement identifiée ce qui a nécessité la réunion de tous les intervenants au tour de la table dans une cellule de crise.

Le mardi 28 juillet en journée, 5 appels ont été réceptionnés par le centre 112 et 5 appels par Ores pour des odeurs de gaz. Les pompiers et les services d'Ores se sont rendus respectivement là où les riverains se plaignaient et ont écarté l'hypothèse d'une fuite de gaz. La commune a été informée par Ores d'une intervention et de la clôture de celle-ci.

Le mardi 28 juillet en soirée, de nombreux appels, cette fois, sont réceptionnés par le centre 112, la police et Ores. Le centre 112 et la police en informent les autorités communales à 21h car la situation dépasse de manière inhabituelle la gestion courante par les services de secours. Les investigations communes permettent d'identifier la société Afton à 22h. Une information est communiquée à 22h14 sur la page Facebook de la commune. Des contacts sont pris par les services de secours avec l'entreprise. Sur base des informations reçues, un nouveau message est publié à 23h pour expliquer qu'il s'agit d'un problème technique, que les odeurs ne sont pas toxiques et vont s'estomper dans la nuit. Be Alert n'a pas été utilisé car la situation n'était pas dangereuse. Si des mesures devaient être prises, Be Alert aurait été utilisé et des véhicules avec haut-parleurs auraient également sillonné les rues.

Dans les jours qui suivent, les contacts se poursuivent entre l'entreprise, la commune, les services de police de l'environnement et la cellule RAM (qui suit les usines Seveso). Les odeurs sont encore ressenties mais dans une moindre mesure. Elles sont dues aux opérations de nettoyage. Les informations sont communiquées au fur et à mesure via la page Facebook et le site communal ainsi que la presse.

6. Présentation relative à la deuxième phase de la crise du 1er août au 11 août 2020

Suite à une recrudescence des odeurs le weekend des 1er et 2 août, alors que les opérations de nettoyage étaient terminées et que l'activité avait repris normalement, des contacts sont repris avec l'entreprise. Aucun incident n'étant à déplorer chez eux et afin d'identifier la cause, une cellule de crise s'est réunie avec les différents intervenants (les autorités communales de Seneffe et Ecaussinnes, des représentants du Gouverneur de la province, des Pompiers, de la Police zonale, de la Protection civile, du 112, de SOS Environnement-Nature, de la discipline médicale du Fédéral), le 2 août en fin de journée. La Protection civile a été mobilisée pour effectuer des mesures complémentaires. Fluxys a vérifié ses conduites et les entreprises avoisinantes ont été contactées. Durant une semaine, les intervenants se sont réunis quotidiennement. Après avoir investigué, toute une série d'hypothèses ont pu être écartées. Tout porte à croire que les odeurs incommodes ressenties par la suite sont des conséquences de l'incident du 28 juillet 2020 sur le site d'AFTON CHEMICAL à Ecaussinnes. Presque quotidiennement, la commune a communiqué via Facebook et le site communal et vers la presse afin de tenir informés les citoyens.

7. Explications de la cause de l'incident du mardi 28 juillet 2020 chez AFTON CHEMICAL

Dans cet exposé, ont été détaillés le processus industriel incriminé et la cause de l'incident à savoir une pelle d'échantillonnage laissée par le fournisseur dans la matière première livrée à AFTON CHEMICAL. Celle-ci a bloqué une valve ce qui a perturbé le processus chimique habituel. Les balises de détection H₂S ont déclenché sur le site. L'ajout d'alcool est stoppé. Le processus se poursuit. Au niveau du laveur, le lavage (neutralisation) d'H₂S a été insuffisant ou n'était pas adapté aux autres mercaptans habituellement non produits. L'étape suivante est le passage dans l'oxydeur thermique qui n'est pas dimensionné pour oxyder une telle quantité non neutralisée d'H₂S et les autres mercaptans produits en très peu de temps. Il y a dès lors eu une montée en température de l'oxydeur > 550°C qui a conduit au bypass de l'oxydeur sur la torchère pour brûler l'H₂S et les mercaptans, point d'émission source des émanations ressenties par la population sous le vent.

Dans la soirée, il y a eu un deuxième incident avec la poursuite du process 'inhabituel' avec l'ajout des alcools et contrôle de température et pression. Les balises de détection ne déclenchent pas sur site.

8. Présentation de la suite des causes et explication sur les produits incriminés

Les gaz dirigés vers la torchère n'ont pas été complètement brûlés. Des mercaptans et du H₂S se sont donc répandus dans l'atmosphère. Les autres sources d'émanations sont :

- Le dépotage du réacteur-batch (12T) sur site par Camion Vacuum du mercredi au vendredi avec détection sur site des sondes H₂S les 29, 30 et 31 juillet.
- Le nettoyage du Vacuum chez une société spécialisée à Manage.

D'autres pistes de sources d'émanation :

- La station d'épuration - L'analyse des effluents d'Afton ne révèle pas plus ou moins de teneur en soufre que d'ordinaire. L'analyse des prélèvements réalisés lundi à 14h des bassins de décantation sur site révèle des taux importants de sulfates et de COV soufrés sans être pour autant exceptionnels.
- Le strippage de la garde hydraulique de la torchère. Les effluents gazeux envoyés à la torchère passent au travers d'une garde hydraulique (sterfput d'huile) pour empêcher le retour d'O₂ de l'air par la cheminée. Il se peut que cette huile soit saturée en mercaptans et désature progressivement par passage d'azote à légère pression positive en amont. Le renouvellement de cette garde est possible mais générera immanquablement des inconvénients

Les mercaptans et le H₂S ont la particularité d'avoir un seuil olfactif très bas. Ils sont donc perceptibles par le nez humain bien en deçà de leur seuil de toxicité. Les différents seuils olfactifs, d'irritations (gènes réversibles) et toxiques ont été précisés.

9. Présentation des simulations réalisées par la Protection Civile pour estimer la diffusion des gaz

Les différentes simulations de dispersion des gaz (H₂S et Mercaptan méthylique) ont été présentées. Elles portaient sur un cas majorant 30 kg d'H₂S pur et 2 kg Mercaptan méthylique (pur) rejeté en 1min dans les conditions météo du jour. Elles montrent une dispersion similaire au recensement des plaintes pour odeurs et confirment que la concentration n'était pas toxique bien qu'irritante.

10. Présentation de la Phase post-crise et du débriefing

La phase de crise est terminée. La phase post-crise commence. Des analyses (batch défectueux, mesures prises à différents endroits de la production) se poursuivent. Des débriefings sont prévus avec les différents intervenants en partenariat avec les services du Gouverneur et le centre de crise national afin de revoir et améliorer les procédures mais aussi d'envisager la révision des permis délivrés pour exploiter l'entreprise. Sont envisagées de nouvelles prises de mesures de l'air, une révision du plan d'urgence communal pour inclure les incidents non majeurs (procédures d'information par Ores et 112 dès les premiers appels vers la commune, intensifier les procédures d'information par les entreprises, procédures d'information en retour aux centres d'appels Ores, 112, police sur les réponses à donner, communication vers les médias...), la formation de plus d'agents à la publication sur le site communal. Une réunion de présentation au public du suivi post-crise sera par ailleurs planifiée. Deux procès-verbaux ont été dressés par la Zone de Police Mariemont, la volonté étant de sanctionner toute infraction environnementale. La police de l'environnement du Service public de Wallonie poursuit son enquête. De nouvelles inspections de l'entreprise sont prévues par les différents organismes de contrôle compétents.

Il a été rappelé que l'attitude à adopter en cas d'odeurs est de contacter le centre 112. Celui-ci peut ainsi établir un relevé des plaintes et envoyer des pompiers pour vérifier l'absence de risque.

11. Présentation de l'arbre des causes de l'incident du 28 juillet 2020

Monsieur Joël DEMONTY s'est excusé pour la société AFTON CHEMICAL des désagréments occasionnés. La succession des événements du 28 juillet 2020 au niveau des équipements a été relatés de façon similaire à celle présentée par le Colonel MILHOMME (point 7). Ils n'ont pas ressenti d'odeurs sur le site. Les odeurs ressenties à l'extérieur ne leur ont été signalées qu'à 21h35 par la Police. Au sein d'AFTON CHEMICAL, un débriefing a également été fait et des mesures complémentaires seront mises en place. Il s'est engagé à prévenir la commune à l'avenir au moindre incident mineur et notamment lors de tout basculement à la torchère.

12. Séance de questions et réponses

Madame Bénédicte POLL précise que seuls les conseillers communaux peuvent poser des questions.

Monsieur Eric JENET remercie au nom de son groupe l'ensemble des intervenants. Il estime avoir obtenu une série d'informations assez cohérentes et des réponses aux questions qu'ils se posaient même si toute la lumière n'est pas encore faite sur ce qui s'est réellement passé et sur les conséquences que cela aurait pu avoir. Il précise que leur volonté de convoquer ce Conseil communal était de comprendre les événements, rassurer la population mais surtout faire en sorte que tous les intervenants de la crise s'essayent à mieux maîtriser une telle situation dans le futur. Il rappelle que le risque zéro n'existera jamais, que l'actualité récente (explosion à Beyrouth) en témoigne, que de nombreuses entreprises dangereuses sont présentes sur Seneffe et qu'à chaque incident, l'inquiétude est forte au sein de la population.

Il informe que son groupe a réuni deux témoignages relatifs à un événement interpellant en date du 27 juillet, à savoir des sirènes liées à un risque d'incendie explosion provenant du zoning pétrochimique entendues pendant 1h30 à Arquennes du côté du bois de Sapin et de la Garenne. Il souhaite dès lors savoir si AFTON CHEMICAL a eu un incident le 27 juillet, si une autorité a été informée d'un incident et sinon pourquoi. Il insiste sur l'importance que les services de secours et l'administration soient informés du suivi de l'incident sur site afin de pouvoir anticiper au mieux.

Son groupe voulait savoir s'il est prévu dans le cadre des relations entre les services communaux et les usines Seveso de mettre en place ce type de signalement et de suivi. Il estime avoir eu une partie de la réponse dans les exposés.

Monsieur Joël DEMONTY assure qu'aucun incident n'a eu lieu le 27 dans sa société. L'incident a eu lieu le 28 au sein de l'établissement. Il signale qu'il est très rare qu'une sirène y retentisse.

Le Colonel Rudi MILHOMME déclare qu'il faudrait vérifier mais a priori non au niveau de ses services.

Madame Bénédicte POLL confirme que la Commune n'a eu aucune information pour un incident le 27, ni via le 112 ou autres acteurs, ni via l'adresse mail réservée aux industriels. Les entreprises seront interrogées pour éclaircir ce point. Elle précise que les sirènes Seveso afin d'alerter la population ont été démantelées par le Fédéral mais qu'il existe encore des sirènes sur le site des entreprises Seveso pour informer le personnel sur site.

Monsieur Joël DEMONTY confirme que chaque premier lundi du mois à midi, les entreprises Seveso du zoning effectuent un essai. Ce n'était pas le cas le 27 juillet.

Madame Bénédicte POLL souligne que la situation au Liban ne peut être comparée à celle de notre pays au vu, notamment de tous les processus de contrôle mis en place par le Fédéral et la région wallonne.

Monsieur Michaël CARPIN remercie madame la Présidente et tous les experts qui sont intervenus.

Il relève que ce sont quatre incidents en moins d'une semaine qui ont eu lieu à cause d'une pelle d'échantillonnage présente dans une matière première. Il laisse les dirigeants d'AFTON CHEMICAL en tirer les conséquences et d'apporter toutes les corrections nécessaires.

Il évoque un autre effet papillon, à savoir la lenteur des autorités communales. Il pointe entre autres que le 1er incident a lieu à 9h33, que la 1re réaction de Madame la Bourgmestre f.f. se situe à 21h00, soit 12 heures plus tard et que malgré quatre incidents, la cellule de crise n'est ouverte que le 2 août à 17h00, soit 6 jours plus tard, ce qui représente 130 heures de doute pour les riverains. Au nom du parti socialiste, il prie d'excuser le monde politique qui n'a pas répondu aux attentes de la population pendant cette semaine.

Il estime que dans une telle situation le doute ne peut pas être permis et les délais non plus. Il remercie certains pompiers qui ont invité les riverains à fermer portes et fenêtres. Il déplore la communication hasardeuse de la Commune. Il s'inquiète de savoir si les personnes ayant accès aux mails en provenance des industriels étaient toutes en congé.

Madame Marie-Christine DUHOUX explique que les services de secours n'ont, la journée du 28 juillet, pas averti la commune ni des appels des citoyens, ni d'un incident. Elle déclare que Madame POLL reçu un sms le matin d'Ores annonçant une intervention pour une odeur de gaz dans la Grand Rue et un autre signalant la résolution du problème. Elle précise que dès qu'elle a été en possession d'informations, la communication a été assurée très régulièrement.

Madame Bénédicte POLL explique que la boîte mail sur laquelle les industriels envoient leurs informations en cas d'incidents est lue par trois personnes qui ne sont jamais en congé en même temps, ce qui n'est pas le cas des publications internet. Elle rappelle que dans les plans d'urgence, il est prévu que les situations d'urgence soient gérées en priorité par les services de secours et qu'en fonction des besoins, la Commune est impliquée mais la journée du 28 entraine dans la phase gérée par les services de secours qui ont averti la commune vers 21h00 au vu du nombre d'appels. Si la cellule de crise n'a pas été réunie formellement, les différents intervenants ont été en contact et un communiqué a été posté sur la page Facebook de la commune dès 22h15, ensuite à 23h00 et le lendemain à 11h00. Il n'y a donc pas lieu de dire que les citoyens sont restés dans l'interrogation pendant 130 heures.

Monsieur Michaël CARPIN mentionne que dans son mail du 30 juillet aux conseillers communaux, madame DUHOUX signale avoir été avertie par un citoyen. Il souligne aussi que depuis midi, des plaintes circulaient sur Facebook. Il s'étonne qu'aucun des membres de la majorité habitant à Feluy ou Arquennes ne l'ait prévenue alors qu'il a été lui informé par de nombreux appels.

Madame Marie-Christine DUHOUX reconnaît qu'une citoyenne l'a appelée, en l'occurrence une élue, madame Muriel DONNAY. Elle précise qu'elle habite Arquennes est restée chez elle toute la journée mais n'a pas entendu le passage des Pompiers, qu'elle n'a reçu aucun appel de citoyen, ni des services de secours.

Madame Bénédicte POLL pense qu'il est important de rappeler le rôle de chacun. Elle précise que les autorités communales ne sont pas appelées à chaque incendie, que c'est le rôle des services de secours d'intervenir et qu'ils contactent la Commune quand il y a lieu d'avoir une coordination comme déjà évoqué. En ce qui concerne le 28 juillet, elle mentionne que bien qu'ayant informé la police et les pompiers de son congé et de sa remplaçante, le centre 112 n'en était visiblement pas informé et l'a appelée à 21h15 ; elle a fait le relais à Madame DUHOUX.

Monsieur Michaël CARPIN fait écho de rumeurs selon lesquelles les pompiers ont tenté de joindre la Commune.

Madame Bénédicte POLL s'en étonne, les Pompiers ayant les numéros directs tant le sien que celui de Madame DUHOUX et interrogera les pompiers.

Monsieur Eric JENET demande des précisions quant :

- aux suites données à l'avis du Conseil wallon pour l'environnement et le développement durable (CWEDD) sur la demande de renouvellement du permis d'AFTON CHEMICAL en 2009 ;
- aux composés susceptibles d'avoir été relargués le mardi 28 juillet ;
- à la date de la convocation de la cellule de crise .

Madame Bénédicte POLL l'invite à communiquer par écrit ses questions à l'entreprise et aux intervenants pour qu'ils puissent lui répondre de façon détaillée. Elle demande s'il y a déjà des réponses qui peuvent être apportées.

Monsieur Joël DEMONTY explique que les bassins de décantation qui ont été évoqués ne sont pas utilisés par l'installation qui a été en défaut. L'installation rejette à la fois des gaz (H₂S et des mercaptans) et des liquides. Les gaz sont traités à l'oxydeur et sont dirigés vers la torchère en cas de problème. Pour la partie liquide, tous les liquides sont collectés, ils sont traités à part et ne vont pas à la station d'épuration. Il n'y a pas de relation entre les bassins de décantation et les produits fabriqués lors de l'incident, ni même de manière générale. Il faut savoir que n'importe quelle station d'épuration rejette de l'H₂S et occasionne des odeurs. Ce sont des processus qui sont connus et ils ne sont pas les seuls à produire ces odeurs. Pour les permis, il vérifiera mais il précise que la société a plus de vingt audits chaque année et que s'il y avait un problème ils en seraient les premiers avisés. En ce qui concerne les mesures, ils ont des mesures en continu, l'H₂S qui passe à l'oxydeur est mesuré en continu, de cette manière ils ont un calcul qui est fait du SO₂ qui est rejeté. Leurs permis sont suivis et des sociétés extérieures viennent les auditer. Il peut assurer que cette usine est suivie de près.

Madame Cécile ALPHONSE explique que l'avis (environ 4 pages) du CWEDD a été remis en 2009 dans le cadre de la demande de renouvellement de permis (classe 1) pour AFTON CHEMICAL, et ce, comme prévu par la législation, sur l'opportunité environnementale du projet et sur la qualité de l'étude des incidences sur l'environnement ; ce volet de l'avis permet au SPW s'il y a trop de rapports négatifs par rapport au travail d'un bureau d'étude de lui retirer son agrément. Les remarques faites par le CWEDD l'ont été par rapport à l'étude d'incidences. Tenant compte du résultat de l'ensemble de l'instruction, un permis a été délivré en 2009. AFTON CHEMICAL est une société IED, le permis n'a pas encore été revu sur cette base mais le sera dès que des MTD (meilleurs techniques disponibles) seront publiées. A noter que même si le permis n'a pas encore pu être revu, les autres obligations IED sont respectées : diffusion des permis sur <http://environnement.wallonie.be>, existence d'un PISOE (plan interne de surveillance des obligations environnementales), contrôles systématiques du DPC (Département de la Police et des Contrôles) tous les trois ans... Les contrôles du DPC ont été effectués en 2015 et 2018 (pas de non-conformité relevée), le prochain est prévu en 2021. L'intention des Collèges d'Ecaussinnes et de Seneffe est de demander au Fonctionnaire Technique (Service Public de Wallonie) de revoir certaines conditions d'exploiter sans attendre.

Monsieur Joël DEMONTY déclare qu'il a fait personnellement des observations, qu'il a pu relier les odeurs caractéristiques incriminées à des épandages agricoles (pesticides). Les épandages ont suivi pendant toute la semaine. Il estime que dans la problématique des odeurs, l'objectivation est importante et que des plaintes pour odeur étaient en fait dues à des épandages.

Madame Cécile ALPHONSE signale que le DPC a demandé une série d'éléments à l'exploitant notamment des analyses qu'ils font en continu. Ces informations ont été communiquées et sont maintenant analysées par le DPC pour voir là où il pourrait y avoir des dysfonctionnements. Par exemple, il y a une absence d'augmentation de la température de la torchère qui continue à être examinée, des analyses de batches sont en cours... L'enquête se poursuit. Ont été demandés toute une série d'éléments concernant notamment le rejet dans l'atmosphère et la station d'épuration (STEP). Le 2 août au soir, des produits soufrés ont été détectés à proximité de la STEP, c'est dès lors une piste qui a été examinée de plus près. Il a déjà pu être constaté qu'il n'y avait pas eu un apport plus important de soufre au niveau de la station d'épuration. Un check up complet de la STEP a été demandé afin de veiller à obtenir un fonctionnement le meilleur possible, notamment en fonction des fortes chaleurs. Les boues en cours de séchage ont été également évacuées afin de limiter toutes odeurs potentielles.

Madame Bénédicte POLL reconnaît que c'est très technique et qu'une réponse par écrit pourra être plus adaptée. Elle ajoute que la nécessité d'ouvrir la cellule de crise du 2 août est due à une recrudescence des odeurs dont la source n'était pas identifiée. Il fallait mettre tout le monde autour de la table entre autres la protection civile. Elle rappelle que le 28 juillet, les pompiers avaient pour message qu'il n'y avait pas de toxicité. Il ne faut pas confondre « gestion de la crise » et « cellule de crise ». Il peut y avoir gestion de la crise sans réunion de cellule de crise.

Monsieur Michel SCHEYS demande quelles sont les différences, s'il y en a, entre les termes incidents, accidents, mineurs et majeurs ?

Monsieur Alain DREIGE spécifie que chez AFTON CHEMICAL, la plupart du temps, ils parlent d'un incident lorsque les conséquences sont nulles et limitées, d'un accident quand les conséquences sont plus larges. Il reconnaît que chaque entreprise a son phrasé.

Les scénarios d'accidents majeurs ont été définis dans leurs rapports de sûreté et de sécurité (obligation légale « Seveso »), ces rapports sont analysés par les différentes autorités de manière à pouvoir intervenir en cas d'accident. Un accident majeur a des conséquences et répercussions larges sur la population et l'environnement. Des mesures de prévention et de protection sont mises en place et le plan d'urgence en fait partie.

Monsieur Michel SCHEYS questionne « un accident est-ce la détérioration d'un organe de production contrairement à un incident qui n'a pas d'impact réellement, immédiatement ? ».

Monsieur Alain DREIGE, c'est la terminologie qu'on utilise dans l'entreprise pour les services d'urgence et la planification d'urgence.

Colonel Rudi MILHOMME précise qu'on distingue les deux sur la portée des effets, si ça sort de l'usine ou pas. Si on ne relève pas de seuil significatif de toxicité, quelle que soit la durée d'exposition, on parle plutôt d'incident. Il est sûr qu'il faut trouver la source, celle-ci pouvant être toxique dans des concentrations importantes. Il faut donc faire un effort de recherche.

Monsieur Michel SCHEYS s'interroge. Les normes de la Valeur Limite d'Exposition (VLEP) ne s'appliquent-elles que pour les travailleurs ? Pour des personnes non-travailleurs qui sont ou seraient exposées, est-ce que les normes qui sont appliquées, sont les mêmes que pour les travailleurs ? Les normes de la VLEP sont-elles bien un compromis entre la santé des personnes et les besoins économiques ? Et qui fixe ces normes/valeurs ? Ces normes sont-elles un consensus entre la sphère médicale (santé) et économique ?

Le Colonel Rudi MILHOMME répond que ce sont deux législations différentes. Il y a d'une part au niveau des travailleurs des normes de limite moyenne d'exposition de valeur à court temps à 15 minutes et pour la population des normes prises pour la planification d'urgence pour la portée sur les effets.

Le Major Marc HUWE précise que les normes peuvent être différentes d'un pays à l'autre et peuvent être changées d'une année à l'autre en fonction des résultats des analyses et en fonction de la densité de la population.

Monsieur Alain DREIGE confirme que les valeurs moyenne d'exposition pour le code du bien-être au travail sont calculées sur base d'une exposition sur 8h/jour, 40h/semaine sur une carrière donc pour la population se sont des valeurs différentes.

Monsieur Michel SCHEYS souhaite en savoir plus sur les obligations d'information et de communication de l'industriel.

Madame Cécile ALPHONSE rappelle l'exposé de Monsieur VERHAEGE qui a expliqué que dès qu'il y a un impact à l'extérieur (niveau 0) l'entreprise doit appeler le 112 (Obligation pour les usines Seveso). Elle précise que les industriels ont d'autres obligations liées à leurs permis « d'exploiter ». AFTON CHEMICAL a trois permis avec diverses obligations d'information. Dans l'un des permis, il est spécifié que lorsqu'il y a un impact vers l'extérieur l'entreprise doit prévenir la commune qui est compétente, à savoir la commune d'Ecaussinnes.

Dans un souci d'améliorer la communication, la Commune de Seneffe a demandé aux industriels de signaler via une adresse mail spécifique tout événement sur leur site qui peut alerter les citoyens, à savoir un feu dans un conteneur, la présence d'une ambulance, des exercices avec déclenchement de sirène ou avec regroupement du personnel... Quand c'est un exercice et que nous le savons suffisamment tôt et pour les autres informations, en fonction des cas, nous publions. Ce système a été mis en place sur base volontaire pour pouvoir informer et rassurer la population.

Monsieur Michel SCHEYS s'interroge quant à la valeur légale du Plan Communal d'Urgence (PUI). Ce plan doit-il être approuvé par le pouvoir régional ou la Commune a-t-elle la liberté d'agir selon les respects/règles de la législation en vigueur ?

Madame Bénédicte POLL explique qu'il y a un plan d'urgence et d'intervention communal qui a été adopté par le Conseil communal il y a un an ou deux. Il existe néanmoins depuis plus longtemps. Chaque entreprise a un plan particulier d'urgence et d'intervention, ils sont rédigés par l'entreprise et la Province en concertation avec d'autres acteurs dont la Commune.

Monsieur Michel SCHEYS s'inquiète quant au bon dimensionnement de la torchère d'AFTON CHEMICAL? Quels sont les différents éléments utilisés pour le fonctionnement d'une torchère ? Les paramètres de ces éléments varient-ils en fonction des produits envoyés à la torchère ? La garde hydraulique est-elle considérée comme un "organe de sécurité" ? Quels sont les contrôles et fréquences appliqués pour son contrôle/entretien ?

Monsieur Joël DEMONTY précise qu'il n'est pas spécialiste dans le design des torchères. On dimensionne en principe un diamètre et une longueur de manière à avoir d'une part des vitesses qui sont adaptées au débit et en sortie de la torchère un dimensionnement du nez de torchère qui donne un effet venturi de manière à avoir la projection de la flamme en hauteur. La veilleuse doit être là en permanence. Un procédé ne peut être démarré sans présence de la veilleuse. Un thermocouple est utilisé pour mesurer la température de la flamme de la veilleuse. Dans les éléments surveillés c'est surtout qu'il y ait une veilleuse en permanence. Pour le reste, il existe des possibilités d'ajouter de la vapeur en cas de fumée afin de permettre une dispersion plus haut. Une torchère est un élément de sécurité qui dépressurise et qui permet une combustion mais moins bonne que dans un incinérateur. Il n'y a pas de possibilités de régler l'apport des gaz.

Il explique qu'il doit toujours avoir un niveau minimum dans la garde hydraulique de manière à assurer l'étanchéité entre l'atmosphère extérieur et le procédé. Il n'y a pas une fréquence approprié pour l'entretien, du moment qu'il y a du liquide dans la garde. Comme l'ensemble des paramètres suivis au niveau du système de contrôle, l'information est visible en continu et est enregistrée avec des alarmes affichées sur nos écrans.

Monsieur Michaël CARPIN après l'incident de Rouen, les médecins hygiénistes ont sollicité les Communes de nettoyer les mobiliers urbains. Qu'en est-il dans le cas présent ? Faut-il nettoyer les légumes, les jouets d'enfants, le mobilier jardin... ?

Le Lieutenant-Colonel BAIRIN précise qu'il a fait appel au CASU (Cellule d'Appui aux Situations d'Urgences en France) qui a confirmé d'une part que les composés type H₂S ou mercaptans ne sont pas persistants et d'autre part, il n'y a pas de retombée. Il n'y a donc pas de danger à ce niveau-là.

Monsieur Eric JENET demande si on peut certifier que le mardi 28 juillet, ni dans les rues de Feluy et Arquennes, ni dans les habitations les seuils toxiques n'ont pas été dépassés ? Si oui sur quelle base pouvez-vous le certifier ? Pouvons-nous avoir rétrospectivement les produits qui se sont retrouvés dans les villages ainsi que les concentrations probables ? Le seuil a-t-il pu être dépassé dans les habitations vu le retour des citoyens qui ont eu des maux de tête et des soucis respiratoires ? Pourquoi ne pas avoir mis en place l'analyse externe dès le 28 juillet et surtout un contrôle externe régulier par la suite au vu des annonces d'AFTON CHEMICAL et de la possibilité d'arrêter tout tout de suite.

Madame Bénédicte POLL rappelle qu'il y a eu des réponses sur les seuils de toxicité, olfactif et d'irritation dans les différents exposés. Pour mardi, les autorités communales se basent sur l'avis des Pompiers pour déclarer la non-toxicité et la simulation de la Protection civile (exposée par le Lieutenant-Colonel BAIRIN) le confirme et ce, sur base d'un cas majoré (30 kg de H₂S en une minute). Ces éléments permettent de répondre en partie. Elle invite les experts à compléter sa réponse.

Le Colonel MILHOMME pense qu'il faut faire un travail de vocabulaire. Il y a eu des effets sentis, c'est qu'il y a eu un seuil qui a été détecté. S'il y a eu des effets transitoires, des malaises, c'est qu'un seuil a aussi été atteint. C'est le seuil le plus faible. On se retrouve entre deux seuils, le premier, c'est le début des effets détectables et celui plus haut qui n'est pas atteint quand ils viennent mesurer. Aux déclarations des gens, on peut se douter que ce seuil n'est pas atteint. Le problème c'est qu'ils ont fait des mesures ponctuelles. Il ne met pas en doute la parole des gens mais non plus celle de leur appareil. Il est possible de faire une analyse plus poussée mais alors ça ne dépend plus des services de secours et faire des prélèvements en continu pour analyser l'atmosphère en continu. Peut-on être sûr que ce seuil n'a pas été atteint ? Étant donné que ce sont des mesures ponctuelles, on ne peut pas être certain. Il faudrait mettre des balises chez les citoyens pour savoir ce qui se passe et ainsi avoir un archivage. C'est vraiment un autre domaine. C'est alors de la prévention. C'est ce qu'ils font dans le milieu industriel. Dans un rayon de 10 km, cela devient compliqué.

Monsieur Eric JENET demande si ces tests étaient limités à un certain nombre de produit ?

Le Colonel MILHOMME répond qu'ils analysent les composés les plus significatifs qui peuvent être rencontrés sur le territoire et les plus toxiques tels que le chlore, l'ammoniac... et l'explosivité. Dans les premiers instants de l'intervention, il y a eu confusion car le mercaptan est justement ce qui est ajouté au gaz pour pouvoir les détecter. Le réflexe des pompiers, c'est d'abord de voir s'il y a une fuite de gaz naturel. Au niveau atmosphérique, c'est là qu'est le problème vu qu'ils ne savent pas faire de prélèvement. Les Pompiers interviennent en situation d'urgence, ils analysent quand ils sont présents et ils peuvent analyser pendant une heure, s'ils restent une heure là, ils peuvent avoir un archivage mais quand ils ne sont pas présents, non.

Le Lieutenant-Colonel BAIRIN indique que la grande difficulté ici, c'est la présence du mercaptan dont le seuil olfactif est tellement bas qu'on ne peut pas le détecter avec les appareils portables dont dispose la protection civile. Il faut alors passer à des technologies beaucoup plus précises et plus coûteuses.

Madame Bénédicte POLL explique que dans le cadre de la cellule de crise, avec le DPC et le laboratoire provincial il a été évoqué la possibilité de mesurer en continu en certains endroits sous les vents dominants. Cette possibilité est actuellement étudiée et le travail de fond en ce sens va commencer.

Monsieur Eric JENET relève le fait que les modèles mathématiques ont leurs limites. Le modèle présenté est une minute de simulation alors qu'en fonction des événements, cela a pu se produire sur plusieurs heures.

Le Lieutenant-Colonel BAIRIN reconnaît que ce n'est pas un processus absolu, ça reste bien un logiciel qui permet de modéliser ce qui se passe en quelques secondes. Il existe d'autres logiciels qui sont plus précis mais qui demandent des heures de calcul pour donner une modélisation théoriquement plus précise. Ici c'est un logiciel de situation d'urgence pour pouvoir donner au service de secours une orientation sur l'envoi des équipes de secours et l'envoi des équipes de détection.

Le Colonel MILHOMME indique qu'en l'absence de mesures en continu, les seuils définis dans la législation des travailleurs les aident. Ce seuil d'H2S n'a pas été atteint alors que leurs appareils peuvent le détecter

Monsieur Eric JENET rebondit sur le sujet... Qu'en est-il entre le 28 juillet et le 2 août ? Le 30 juillet, il y a un nettoyage. L'H2S sort de l'entreprise mais n'y a-t-il pas d'autres produits mis en cause le 1er et le 2 août ? Le nettoyage de la chaîne de production est-il fini à ce moment-là? La production est-elle remise en route ?

Monsieur Joël DEMONTY rappelle que l'accident a eu lieu le 28 juillet, l'unité est mise à l'arrêt le 29. Ensuite, ils ont commencé à vider le contenu des réacteurs. Après la phase de réaction, ils ont neutralisé les produits de manière à pouvoir les manipuler sans le gaz qui pouvait potentiellement se produire et qui est de l'H2S avec possibilité de mercaptan. Les produits ont été évacués par camion le mercredi 29, jeudi 30 et vendredi 31, il y a eu effectivement des détections sur site. Les camions contenant des mercaptans ont été nettoyés dans une station de lavage à Manage, ce qui a aussi occasionné des odeurs. Il n'y a pas d'autres produits volatils qui puissent expliquer les odeurs. Le mercaptan a un seuil olfactif très bas, même le nez a un seuil de détection plus bas que les appareils. Le vendredi 31, les installations ont été remises en fonction. Le dimanche 2 au soir suite aux nouvelles plaintes, ils ont accepté de stopper à nouveau la production de manière à poursuivre les investigations. Comme le 2 au soir, une source d'odeur d'H2S a été mise en évidence auprès de la STEP, ce qui n'était pas lié à leur production, ils ont décidé de reprendre la production dès le 3 au matin.

Monsieur Manel RICO GRAO souhaite ajouter que des études sont menées tous les ans par la Commission Sécurité Environnement du Zoning de Feluy. Des études plus poussées ont eu lieu en 2001 et 2010 par l'ISSEP. En février 2020, un premier contact a été pris avec le cabinet de la Ministre Tellier pour solliciter de nouvelles mesures 10 ans plus tard.

Monsieur Michel SCHEYS questionne le représentant de la Protection civile quant à savoir si le fait d'être à Crisnée est ou pas un handicap par rapport à Ghlin où il était situé précédemment et si une partie du matériel de Ghlin est à La Louvière.

Le Lieutenant-Colonel BAIRIN reconnaît qu'effectivement la distance et le temps sont allongés pour les interventions. Néanmoins il insiste sur le fait que dès qu'ils sont informés, ils font des recherches sur les produits, demandent des avis... dont ils peuvent disposer une fois sur place. Il est important de les appeler au plus vite. Quant au matériel, il répond que les Pompiers ont aussi du matériel à utiliser pour les urgences. Ils ont aussi accès aux fonds Seveso. Mais il existe d'autres technologies et des appareils sophistiqués qui demandent d'autres délais avec par exemple, des préparations d'échantillon.

Monsieur Eric JENET estime qu'il y a un déficit de communication au niveau de la société AFTON CHEMICAL et de l'administration communale. Il est pour lui inadmissible que la société n'ait pas informé de l'incident de production et de l'utilisation des torchères. Il souhaite savoir comment les incidents ont été reportés aux autorités ? Il souligne aussi le fait qu'une communication écrite et pas seulement via les médias informatiques est nécessaire. Par ailleurs, il regrette un manque de présence sur le terrain pour écouter la population, discuter avec les Pompiers, Ores...

Madame Marie-Christine DUHOUX rétorque qu'elle était bien en contact avec la Bourgmestre mais qu'elle a assumé ses responsabilités jusqu'au bout.

Monsieur Eric JENET reconnaît qu'elle s'en est bien sortie mais regrette que Madame POLL ne se soit pas présentée face à la population alors qu'elle était présente à Seneffe le 2 août et qu'elle a un capital sympathie auprès des Seneffois.

Madame Bénédicte POLL relève que ses congés étaient posés pour deux séjours hors de la commune avec quelques jours à Seneffe entre les deux. Elle pense que c'était plus cohérent pour tout le monde en ce compris pour la presse de laisser la Bourgmestre faisant fonction assurer l'ensemble de la mission. Elle a toutefois suivi la situation de près. Concernant la communication, elle estime que des réponses ont déjà été apportées. C'est toujours un exercice difficile de communiquer en période de crise. La cause n'est pas connue au moment où la crise se déclenche. Donc la question se pose. Soit on communique très tôt : « nous sommes déjà au courant de telles et telles informations et nous investiguons », soit on ne communique pas aussi vite et on attend d'avoir suffisamment d'informations. Elle rejoint Monsieur Eric JENET pour l'utilisation d'autres canaux mais une toute-boîte n'est pas une réponse possible, techniquement entre la rédaction, l'impression et la distribution, il faut compter une dizaine de jours, ce qui n'est pas intéressant pour la population.

Monsieur Joël DEMONTY explique que la torchère d'AFTON CHEMICAL est utilisée depuis plus de 40 ans sans avoir jamais eu les mêmes conséquences. Il n'y avait pas de perception olfactive sur le site même de l'usine. Les riverains ont perçu ce que les opérateurs sur place n'ont pas perçu. Pour eux, il n'y avait pas d'impact vers l'extérieur, voilà pourquoi ils n'ont pas communiqué vers les Communes. Leur torchère est une torchère de sécurité et pas de process comme pour d'autres usines du zoning. Il déclare qu'en 20 ans, il n'y avait jamais vu une flamme. Il s'engage à dorénavant envoyer un message aux communes dès qu'un élément de sécurité sera activé.

Madame Bénédicte POLL explique que les citoyens, pour la communication écrite, doivent se rapporter à la presse locale et qu'il y a aussi des informations diffusées via la télévision locale.

Monsieur Eric JENET s'interroge quant à la dispersion du nuage de faible toxicité entre le 28 juillet et le 2 août. D'autres communes ont-elles été touchées ? Ont-elles communiqué ? Par quel biais ? Peut-on dire que l'incident est définitivement derrière nous ? Au niveau du site Internet de la Commune un historique a-t-il été mis en place ?

Monsieur Alain DREIGE témoigne du fait que le site d'AFTON CHEMICAL est équipé de détecteur de H₂S en continu avec un monitoring enregistré de manière informatique. D'autres détecteurs existent mais n'ont pas d'intérêt pour la situation en cause. Des mesures en continu à la sortie de l'oxydeur. Ils savent également ce qui est envoyé comme H₂S vers l'oxydeur. Il déclare avoir remandaté la société TAUW dans le cadre du PISOE pour faire des mesures sur l'oxydeur et les émissions atmosphériques. Ils seront présents demain et après-demain (les 13 et 14 août) pour faire des mesures en continu sur 48 heures pour voir s'ils sont toujours sous contrôle. Ils l'étaient en juillet puisque des mesures ont été faites et ils le seront après cet événement.

Monsieur Eric JENET demande si ces rapports ont été transmis aux autorités compétentes.

Monsieur Joël DEMONTY précise que la police de l'environnement (DPC) de la Région wallonne a demandé de multiples données, des analyseurs en continu notamment, toutes les informations demandées ont été communiquées dans les meilleurs délais.

Madame Bénédicte POLL répond sur la communication avec les autres communes. Dès le 29 juillet, la communication vers les autres communes qui étaient a priori sous les vents dominants a été assurée en même temps que vers les citoyens et autres interlocuteurs. Elle ignore ce que les autres communes en ont fait. Concernant l'incident, elle assure qu'il est clos comme l'ont précisé les représentants de la société et d'autres intervenants. Elle reconnaît qu'il y a encore des odeurs possibles ponctuelles mais dans une toute autre mesure que ce qui a été perçu. Il n'est pas impossible qu'il y ait encore des résidus qui pourraient encore rester au niveau de la garde hydraulique et qui pourraient occasionner des odeurs. Mais l'incident est clos et est resté sous incident et non accident.

Le Lieutenant-Colonel BAIRIN précise que la Protection Civile a fait des mesures avec caméra infrarouge au-dessus de la torchère le mercredi pendant plusieurs heures. Ils n'ont rien mesuré comme échappement.

Monsieur Eric JENET demande quel matériel spécifique est utilisé par les Pompiers ?

Le Lieutenant-Colonel BAIRIN explique que la Protection Civile dispose d'appareils très sophistiqués, par exemple des caméras infrarouges sur une camionnette qui peut mesurer à des kilomètres de distance et qui peut mettre en évidence un nuage mais aussi identifier et quantifier le produit volatil qui se dégage. Il faut bien sûr être au-dessus des limites de détection de l'appareil. Ils disposent aussi d'un laboratoire mobile qui permet de faire des analyses sur des échantillons mais aussi des drones et des robots qui permettent d'éviter d'envoyer du personnel sur le site.

Le Major HUWE souligne le fait qu'ils sont complémentaires à la Protection Civile. Ils disposent d'appareils essentiels à la détection en première ligne mais moins spécifiques.

Monsieur Joël DEMONTY précise que lors des mesures réalisées par la Protection Civile au sommet de la torchère, l'unité était en fonction.

Monsieur Eric JENET, avant de poser sa dernière question, souhaite remercier l'ensemble des intervenants pour leurs réponses et ainsi que le Collège d'avoir accédé à la demande des sept conseillers de l'opposition de réunir ce Conseil.

Madame Bénédicte POLL précise que pour pouvoir tenir ce Conseil, il fallait être sorti du temps de crise et qu'une préparation est aussi nécessaire pour fournir des exposés et information de qualité, ce qui explique le délai.

Monsieur Eric JENET salue l'existence de la Commission sécurité environnement du zoning qui est une initiative des industriels. Il s'étonne de l'absence, sur le site Internet de rapport de 2020 et de ne trouver qu'un rapport en 2019, 3 en 2018 et 4 en 2017. Comment expliquer ce manque de rapports ? Par rapport à l'étude « Etat de l'Environnement » y-a-t-il un suivi indépendant des entreprises qui a été mis en place par les autorités publiques ? La représentativité de la société civile a été améliorée au sein de la Commission mais des postes sont toujours à pourvoir dont ceux pour deux citoyens de Seneffe. Pourquoi n'y-a-t-il pas eu d'appel à candidatures?

Madame Bénédicte POLL l'interrompt, réponses à ces questions ayant été apportées dans un des exposés préalables.

Monsieur Manel RICO GRAO tient à préciser qu'il n'y a eu que trois réunions en 2019 et deux des PV seront approuvés lors de la prochaine réunion. Par ailleurs, en mars et juin 2020, il n'y a pas de réunion à cause du Covid. La prochaine réunion aura lieu en septembre ou octobre. Il y a eu deux appels pour candidature pour une participation citoyenne.

Madame Bénédicte POLL annonce que le point sur l'incident sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission Sécurité Environnement du Zoning. Elle adresse ses remerciements à tous et souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est fermée à 23h00.

Par le Conseil communal,

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

Cécile ALPHONSE

Bénédicte POLL